

## Le ministère de la Santé persiste et signe

Compte Test - 2014-03-04 22:22:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le ministère de la Santé dément formellement les rumeurs selon lesquelles, il aurait fait marche arrière concernant la baisse des prix des médicaments. Le ministère de la Santé affirme qu'il ne reviendra pas sur sa décision de baisser les prix de certains médicaments. Et ce, conformément au décret N°2-13-852 relatif aux conditions et modalités de fixation des prix publics de vente des médicaments fabriqués localement ou importés.

Le ministère assure, d'ailleurs, que le décret entrera en vigueur dès le 19 juin 2014, soit 60 jours après sa publication au Bulletin Officiel, comme prévu dans son article 22.

«Le ministère de la Santé a envoyé une circulaire à tous les intervenants dans le domaine pharmaceutique, le 21 février dernier, dans laquelle il précise les modalités à suivre dans la révision des nouveaux prix des médicaments, conformément aux normes réglementaires en vigueur», affirme un communiqué du ministère.

Le ministère s'engage aussi à organiser des réunions de coordination avec les représentants des différentes parties afin de garantir le succès de la période transitoire dans la révision des prix des médicaments. Une campagne de sensibilisation est également prévue à cet effet.